



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le
ARRÊTÉ N° 106/2025

**Objet : Fermeture des accès au littoral de
LABENNE.**

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu les conditions météorologiques & océaniques,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1er : Au vu des conditions cycloniques, des fortes vagues, montées d'eau imprévisibles, courants violents, coefficients de marées importants l'accès au littoral de la commune de Labenne sera strictement interdit à compter de ce jour, Mardi 26 Août 2025 17h00 et ce jusqu'à nouvel ordre,

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.

Fait à Labenne, le 26 Août 2025

La Maire,

Stéphanie CHESSOUX